



RÈGLEMENT SPORTIF des COMPÉTITIONS de CERF-VOLANT FREESTYLE

Table des matières

1. RÈGLEMENT, RESPECT DU RÈGLEMENT, DÉROGATIONS	page 2
2. INSCRIPTIONS AUX COMPÉTITIONS	page 2
3. CALENDRIER	page 4
4. CHAMPIONNAT DE FRANCE DE CERF-VOLANT FREESTYLE	page 4
5. FORMAT DU CHAMPIONNAT	page 6
6. SANCTIONS	page 7
7. FIN DE COMPÉTITION	page 8
8. HISTORIQUE DES CHANGEMENTS	page 9
9. ANNEXES	page 9



1. Règlement, respect du règlement, dérogations

1.1. Validité du présent règlement

Ce règlement sportif concerne les compétitions fédérales de cerf-volant freestyle organisées par la F.F.V.L.

1.2. Respect du règlement

Le directeur de compétition gère la compétition et fait respecter le règlement sportif.

1.3. Dérogation au règlement

Dans le cas où certaines dispositions du présent règlement ne seraient pas applicables, le directeur de compétition, en accord avec la majorité des juges ou le chef juge national, peut y déroger. Ces dérogations seront présentées à l'ensemble des pilotes.

Le directeur de compétition enverra un rapport à la commission Compétition cerf-volant pour expliquer les dérogations apportées.

1.4. Suggestions pour l'évolution du règlement

Les pilotes sont encouragés à faire part à la commission Compétition cerf-volant, par écrit, de leurs suggestions, questions ou demandes de modification concernant le règlement avant le 31 octobre de chaque année. Cette date butoir permet à la commission Compétition de pouvoir éventuellement prendre en compte ces données pour l'évolution du règlement pour l'année suivante.

2. Inscriptions aux compétitions

2.1.Engagement des compétiteurs

Un "compétiteur" est un pilote individuel, une paire, une équipe.

Par leur inscription, les compétiteurs s'engagent :

- à respecter le règlement fédéral de la compétition,
- à respecter les consignes émises par le directeur de compétition,
- à porter les éléments de promotion fournis par l'organisateur de la compétition,
- à respecter l'article 17 de la loi n° 99-223 du 23 mars 1999 relative à la protection de la santé des sportifs et à la lutte contre le dopage (« Des agissements interdits - Article 17 Il est interdit à toute personne, au cours des compétitions et manifestations sportives organisées ou agréées par des fédérations sportives ou en vue d'y participer :
 - d'utiliser des substances et procédés de nature à modifier artificiellement les capacités ou à masquer l'emploi de substances ou procédés ayant cette propriété ;
 - de recourir à ceux de ces substances ou procédés dont l'utilisation est soumise à des conditions restrictives lorsque ces conditions ne sont pas remplies.Les substances et procédés visés au présent article sont déterminés par un arrêté conjoint du ministre chargé des sports et du ministre chargé de la santé. »)



2.2. Inscriptions aux compétitions

Pour pouvoir participer aux compétitions, le compétiteur doit s'être inscrit avant la clôture des inscriptions. Il appartient à chaque compétiteur de prendre toutes les dispositions pour que l'organisateur soit en possession, avant la clôture des inscriptions, de son inscription complète. Une inscription sera considérée comme complète si l'organisateur est en possession du bulletin d'inscription dûment complété, du formulaire des tricks du ballet compétiteur, du règlement des droits d'inscription le cas échéant, de la copie de la licence avec la carte compétition et des éventuels autres justificatifs qui pourraient avoir été exigés pour cette inscription.

Dans le cas contraire, le compétiteur ne sera pas officiellement inscrit à la compétition.

2.3. Nationalité

Les compétitions de cerf-volant freestyle organisées par la F.F.V.L. pour la délivrance des titres de champion de France sont ouvertes à tous les pratiquants de cerf-volant à deux lignes, quelle que soit leur nationalité, régulièrement qualifiés ou sélectionnés pour ces épreuves. Cependant, les titres de champion de France sont décernés exclusivement aux ressortissants français, ou au compétiteur justifiant de sa résidence régulière en France.

2.4. Formalités d'inscriptions

Le compétiteur désirant s'inscrire à une compétition de cerf-volant freestyle organisée par la F.F.V.L. doit être titulaire :

- de la licence délivrée par un club de la F.F.V.L.,
- de la carte compétition.

2.5. Niveau minimum d'inscription

Le compétiteur désirant s'inscrire à une compétition doit justifier d'un niveau minimum de pratique équivalant à voler avec aisance, fluidité et autonomie par tout type de vent entre 4 km/h et 35 km/h. Dans le cas contraire, l'organisateur ou le directeur de compétition peut refuser l'inscription du compétiteur.

2.6. Catégories et classes

Il n'y a pas de catégorie d'âge, de classe (masters, juniors, etc.) ou de sexe pour les compétitions de cerf-volant freestyle. Les compétiteurs mineurs (à la date de l'inscription à la compétition) doivent être en possession d'une autorisation parentale. Lorsqu'un compétiteur mineur n'est pas accompagné par l'un de ses parents, l'autorisation parentale doit comporter le nom et prénom de l'accompagnateur responsable. En l'absence d'autorisation parentale, un des parents devra être présent pendant toute la durée de la compétition. Dans le cas contraire, le pilote mineur ne pourra pas participer à la compétition.



2.7. Délai d'inscription

Le compétiteur s'inscrit au plus tard 15 jours avant la compétition. L'organisateur ou le directeur de compétition peut néanmoins adapter ce délai.

3. Calendrier

3.1. Saison sportive

La saison sportive se déroule du 1^{er} Janvier au 31 décembre de l'année.

3.2. Calendrier des Épreuves et Conviviales Régionales

Chaque ligue est autonome dans la gestion de son calendrier de rencontres régionales de type conviviale en liaison avec les clubs. Ces compétitions conviviales ne sont pas qualificatives pour le championnat de France freestyle.

Les compétiteurs pouvant participer à un championnat de ligue ne sont pas obligés d'être licencié dans la ligue correspondante. Pour être champion de ligue, il faut être licencié dans un club de la ligue correspondante.

Toutes les règles des championnats de France s'appliquent aux championnats de ligue.

Toute compétition ouverte aux pratiquants du cerf-volant doit être inscrite au calendrier des manifestations fédérales pour être validée.

Le championnat de France doit être inscrit au calendrier fédéral au moins deux mois avant sa date prévue de réalisation sauf dérogation de la commission Compétition cerf-volant. Dans le cas contraire, le championnat ne serait pas validé. La demande d'organisation du championnat de France doit être déclarée auprès du secrétariat de la FFVL ou de la commission Compétition cerf-volant.

3.3. Responsable national des compétitions

Le responsable national des compétitions de cerf-volant freestyle est le responsable de la commission Compétition cerf-volant. Il a en charge la coordination et la publication du calendrier des compétitions nationales.

4. Championnat de France de cerf-volant freestyle

4.1. Titres délivrés

Les titres délivrés sont :

- champion de France de cerf-volant freestyle individuel,
- champion de France de cerf-volant freestyle en paire,
- champion de France de cerf-volant freestyle en équipe.



Dans chaque classe, le titre est délivré si au moins trois compétiteurs sont inscrits et ont participé.

4.2. Espace de compétition

Le terrain de compétition est un cercle de 80 mètres de diamètre, il est délimité par une seule ligne, dite “ligne rouge” (chaux, rubalise, etc). Le terrain comporte un rond central de cinq mètres de diamètre pour permettre aux compétiteurs de se situer.

Le stage in et le stage out sont définis par le directeur de terrain.

Un terrain d’entraînement est facultatif.

4.3 Matériel collectif de compétition

L’organisateur met à disposition une tente ou un espace abrité pour centraliser les opérations, l’affichage de l’ordre de passage, les résultats, le calcul des notes. Un espace dédié est organisé pour la sonorisation (sono, responsable du son, speaker).

4.4 Le personnel de compétition

- Le juge de ligne : il détermine si un compétiteur ou son cerf-volant franchit la ligne rouge. Il y a idéalement deux juges de ligne.

- Le directeur de terrain : il annonce aux compétiteurs (s’ils le souhaitent) les tricks de leur ballet dans l’ordre de leur programme et le temps restant. Il informe le compétiteur que les juges sont prêts à évaluer son passage, initie le démarrage des musiques, chronomètre le temps écoulé, contrôle la vitesse du vent et surveille les déplacements du compétiteur pendant sa prestation.

- Juges : ils déterminent les notes durant la prestation du compétiteur. Les juges sont au nombre de trois au minimum, sauf dérogation du responsable de la commission Compétition cerf-volant.

4.4 Conditions de vol

- Vent minimum 0 km/h pour les individuels, 4 km/h pour les autres,
- Vent maximum 35 km/h,
- Les compétiteurs peuvent demander au directeur de terrain de contrôler la vitesse du vent pendant la première minute de leur prestation, ils en font la demande en disant “wind check”. Si la demande est faite pendant le vol, les pilotes doivent continuer leur prestation jusqu’à ce qu’ils obtiennent la réponse. Le directeur de terrain mesure la vitesse du vent pendant 15 secondes continues et annonce au(x) pilote(s) le résultat de sa mesure. Si la mesure est hors limites, les pilotes ont le choix entre continuer ou poser leur cerf-volant. Si le ou les compétiteurs décident d’arrêter, le directeur de terrain leur dit de poser leur cerf-volant. La prestation du ou des pilotes est suspendue dans l’attente de meilleures conditions.



4.5 Conditions extrêmes

- En cas de conditions atmosphériques extrêmes (par exemple : lorsqu'il y a trop ou trop peu de vent, de fortes pluies, des éclairs) pouvant rendre la compétition dangereuse ou inéquitable dans une discipline particulière, le chef juge ou le directeur de compétition peuvent prendre des mesures appropriées.

Ces mesures peuvent être l'annulation de l'épreuve ou de la compétition, le changement de taille du terrain, la réduction du nombre des tricks imposés.

Dans ce cas, le chef juge ou le directeur de compétition organise un briefing spécial pour expliquer la situation aux compétiteurs et aux organisateurs.

4.6 Briefing pilotes

- Signature de la feuille d'émargement.
- Annonce des tricks imposés.
- Communication des ordres de passage des pilotes.
 - Collecte des musiques (si elles n'ont pas été collectées à l'inscription).
 - Présentation de l'équipe de juges.
 - Questions/réponses avec les participants

5. Format du championnat

5.1 Préparation des compétiteurs pour leur passage des épreuves

- Avant le début des épreuves, l'ordre de passage des compétiteurs est déterminé par un tirage au sort. L'ordre de passage est remis aux juges, directeur de terrain, speaker, et il est mis à disposition des pilotes.
- Les compétiteurs doivent être prêts au moins trois tours avant leur passage. Dans le cas contraire, leur passage pourra être sanctionné ou repositionné.
- Le compétiteur est responsable de son passage en temps et en heure.
- Chaque compétiteur se présente sur le terrain avec le ou les ramasseurs de son choix, les pilotes peuvent placer leurs ramasseurs où ils le désirent.
- Une fois sur le terrain, le pilote individuel ou la paire disposent de 1 minute 30 secondes avant de démarrer leur prestation. Les teams disposent de 2 minutes.
- Pendant leur période de préparation, les pilotes peuvent changer deux tricks de leur programme de ballet.
- Si le compétiteur ne commence pas sa performance dans le temps alloué, le directeur de terrain en informe les juges, ceux-ci lui infligent une pénalité, le compétiteur dispose alors de 45 secondes supplémentaires avant disqualification. La musique ne démarrera qu'à la demande du compétiteur.
- Le chrono démarre au «in» et s'arrête au «out».

5.2 Matériel du compétiteur

- Les compétiteurs peuvent utiliser tout type de cerf-volant deux lignes.
- Il est conseillé d'utiliser des lignes de 35 mètres maximum compte tenu des dimensions de l'aire



de vol.

- Les compétiteurs disposent de 45 secondes à tout moment pendant leur prestation pour remplacer ou réparer un matériel cassé, puis poursuivre leur prestation.
- Les pilotes qui cassent pendant les 30 premières secondes de leur prestation disposent d'une minute pour remplacer ou réparer leur matériel et peuvent reprendre leur ballet au début.

5.3 Le ballet

- Chaque compétiteur remplit au préalable un formulaire (fourni lors de l'inscription) d'ordre de passage des tricks qu'il exécutera dans son ballet :
 - 9 tricks maximum pour les individuels, et paires,
 - 7 tricks pour les teams.
- Une figure ne peut pas être choisie plus de deux fois dans le programme. La bonne réalisation de chaque figure est évaluée sur sa première exécution, ou tentative d'exécution. Elle peut être exécutée autant de fois que l'on veut, mais les exécutions supplémentaires ne sont prises en compte que dans le note A.
- Le ballet dure entre 2 et 3 minutes sur musique pour les individuels.
- Le ballet dure entre 2 et 4 minutes sur musique pour les paires.
- Le ballet dure entre 3 et 4 minutes 30 sur musique pour les teams.
- La note des tricks de ballet est pondérée par un coefficient de 60 %.
- La **note A** de ballet est pondérée par un coefficient de 20 %. Elle tient compte de la qualité d'exécution des tricks, de la diversité, et de la prise de risque.
- La **note B** de ballet est pondérée par un coefficient de 20 %. Elle tient compte de la fluidité, du sens artistique et de la lisibilité.
- La note globale du ballet est pondérée par un coefficient de 60 %.

5.4 Les tricks imposés et l'expression libre

Tricks imposés :

- Quatre des dix tricks sélectionnés sont choisis par le staff juges le jour de l'épreuve en fonction des conditions météo. Chaque figure est notée sur 10, cependant, le compétiteur a la possibilité de l'exécuter une seconde fois, mais sera noté sur 8, les juges garderont la note la plus haute.
- Les tricks imposés sont réalisés dans l'ordre annoncé au briefing et après la période de préparation. Les individuels disposeront de 2 minutes, les paires de 3 minutes et les teams de 4 minutes pour passer les tricks. Le compétiteur annonce un "in" et un "out" pour chaque figure.
- La note des tricks imposés est pondérée par un coefficient de 40 %.

L'expression libre :

- À la suite des tricks imposés, le pilote dispose de 30 secondes entre le dernier trick et le début de l'expression libre. Celle-ci commence avec un « in » et se termine par un « out », elle dure 1 minute au maximum. L'expression libre est jugée sur une note comprise entre 0 et 10 qui sera ajoutée dans son intégralité à la note finale. Le compétiteur démontre sa capacité à effectuer des tricks en enchaînement. La note tient compte de la bonne exécution, de la vélocité des enchaînements et de la prise de risque.



- La note de l'expression libre n'est pas pondérée.

6. Sanctions

6.1 Pénalités

- Tout retard aux briefings entraînera 5 % de déduction sur la note finale.
- La présence d'un membre d'une paire ou d'un team est suffisante au briefing.
- Chute du cerf-volant : 1 points de déduction.
- Chute du cerf-volant avec intervention du ramasseur : 2 points de déduction.
- Fin incorrecte : 3 points de déduction.
- Dépassement du temps de préparation : 1 point de déduction.
- Se présenter en retard sur le terrain de compétition : 3 points de déduction.
- N'avoir pas démarré dans le temps maximum de préparation autorisé par le règlement (90 + 45 secondes) : 3 points de déduction.
- Le pilote individuel ou son cerf-volant peut franchir une fois la ligne rouge, les paires peuvent franchir deux fois la ligne rouge, les teams peuvent franchir trois fois la ligne rouge. Un franchissement est comptabilisé sur un intervalle de temps de 20 secondes, les franchissements suivants entraînent une pénalité de 1 point toutes les 15 secondes passées en dehors de l'aire de vol.

Ces différentes pénalités seront déduites de la note de ballet.

6.2 Disqualification

- Comportement anti-sportif, agressif, ou dangereux.

6.3 Réclamations

- Les compétiteurs peuvent faire une réclamation écrite ou verbale immédiatement après l'incident auprès de l'équipe de juges. Après concertation, la décision est communiquée aux compétiteurs avant la fin de la compétition.

7. Fin de la compétition

7.1 Débriefing

- Un débriefing peut avoir lieu une heure avant la remise des prix, et le classement peut y être annoncé et les résultats affichés.

7.2 Podium

- Les trois premiers sont invités à s'y rendre munis de leur matériel.
- L'heure sera déterminée en fonction de l'organisation générale.
- Les trois premiers sont invités à effectuer leur ballet pour le public.



8. Historique des changements de ce règlement

- Version 1.0 - Base du règlement – Format Tricks Party
- Version 2.0 – Octobre 2014 – adaptations pour le championnat de France
- Version 2.1 à 2.6 – Novembre 2014 : ajout « expression libre » en 5.4 et corrections diverses
- Version 2.61 validée en comité directeur fédéral du 13 décembre 2014

9. Annexes

- * Feuille d'émargement
- * Fiche compétiteur (« fiche animateur »)
- * Formulaire des tricks du ballet compétiteur (« programme libre »)
- * Tableau de points des tricks